

Profano S.A.

CONVOCAZIONE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

le **mercredi 14 juillet 2004, à 16 h**, en l'Etude de Maître Jérôme Fer, notaire et avocat, place Le Corbusier/Espacité 2, à La Chaux-de-Fonds.

Ordre du jour

1. Rapport des liquidateurs et présentation des comptes de liquidation.
2. Rapport du réviseur.
3. Attribution de l'actif net de liquidation.
Proposition: les liquidateurs proposent d'attribuer l'actif net de liquidation au fonds «Bâtiments Farel» de la Paroisse de La Chaux-de-Fonds de l'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel.
4. Propositions éventuelles des actionnaires.
5. Divers.

Pour exercer leurs droits sociaux, les actionnaires «au porteur» doivent se légitimer à l'assemblée en produisant leurs actions.

La Chaux-de-Fonds, le 21 juin 2004.

Par mandat de Profano S.A. en liquidation:
Jérôme Fer, notaire et avocat